



FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 LYON

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : district@lyon-rhone.fff.fr - Site internet : <http://lyon-rhone.fff.fr>

PV N°440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

**FINALE COUPE VALLEE DU RHONE
09/06/2019 - PUSIGNAN**



**FINALE COUPE FOOT LOISIRS
13/06/2019 - DENICE**



**FINALE COUPE DE LYON ET DU RHONE VETERANS
21/06/2019 - ST CYR AU MONT D'OR**





SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03

secretariat@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Présents : François LOPEZ - Serge GOURDAIN

PROMPTS RETABLISSEMENTS

Pascal PARENT président du District de Lyon et du Rhône de Football et membre du COMEX de la FFF, **les élus du Comité Directeur, les membres des commissions, les salariés** de ce même District souhaitent une bonne rééducation et bon courage à leur ami **Charles BOULOGNE** ex élu du Comité Directeur.

INVITATIONS

LAuRA FOOT et AS ST PRIEST : La LAuRA Foot et le club de l'AS ST PRIEST invite le District de Lyon et du Rhône de Football à la remise de dotation à l'occasion de la « Meilleure Performance en Coupe Gambardella Crédit Agricole Club de Ligue ». Cette réception aura lieu **mercredi 26 juin 2019 à 19h00** au club house du stade Joly de St Priest, le DLR sera représenté par **Pascal PARENT** président du District et membre du COMEX de la FFF.

F.C. SAINT ROMAIN DE POPEY : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019 à 11h** au vin d'honneur qui sera servi **au stade** à l'occasion de leur soixantième anniversaire du club.

Le DLR remercie le club du **F.C. SAINT ROMAIN DE POPEY** pour leur invitation et sera représenté par **Christian SCHEIWE** élu au Comité Directeur et **Bernard BOISSET** élu au Comité Directeur et Président de la Commission de discipline qui remettra la plaquette du District.

F.C. FRANC LYONNAIS : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019 à 11h30** à la célébration des 50 ans de leur association au complexe des Prolières à Cailloux sur Fontaines. Le DLR remercie le club du FC Franc Lyonnais pour leur invitation et sera représenté par **Farid DJEBAR** élu au Comité Directeur et Président de la Commission technique qui remettra la plaquette du District.

ACS MAYOTTE du Rhône : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 29 juin 2019** à leur premier tournoi de football à LYON 8^{ème} avenue Paul Santy. Le District de Lyon et du Rhône remercie **ACS MAYOTTE** pour son invitation et sera représenté par **Serge GOURDAIN** élu au Comité Directeur

DISTRICT du Puy-de-Dôme de Football : Le **District du Puy de Dôme de football** invite **Pascal Parent** Président du District de Lyon et du Rhône de Football et membre du COMEX de la FFF à l'Inauguration du nouveau siège du District du Puy de Dôme de football 13 rue Bois Joli 63800 Cournon- d'Auvergne le **mardi 2 juillet 2019 à 11h45**.

Pascal PARENT remercie le District du Puy de Dôme de football pour cette invitation et sera présent.

LICRA : Dans le cadre du mouvement international des Dialogues en humanité la LICRA Auvergne Rhône-Alpes informe le DLR qu'elle organise en partenariat avec Lyon Sport Métropole le **TOURNOI DE LA FRATERNITE dimanche 7 juillet 2019 de 9h30 à 14h00** au Parc de tête d'or à Lyon.

DISTRICT de l'Ain Foot : Le **District de L'Ain de Football** invite **Pascal Parent** Président du District de Lyon et du Rhône de Football et membre du COMEX de la FFF aux 40ème anniversaire du District de L'Ain de football 26 rue du Loup 01440 Viriat le **Samedi 13 juillet 2019 à partir de 11h**.

Pascal PARENT remercie le District de L'Ain de football pour cette invitation et sera présent.



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Présents : Michel BLANCHARD et Franck BALANDRAS

RELEVES DE COMPTE N°4 SAISON 2018/2019

Les relevés de compte n°4 ont été envoyés à tous les Trésoriers de Club le lundi 15 avril 2019 et étaient à régler au plus tard le jeudi 2 mai 2019. Un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au **mercredi 29 mai 2019**. Sans régularisation de votre part vos équipes ne pourront pas s'engager pour la saison 2019/2020.

Clubs Libres

549983 ST JEAN VILLEURBANNE AS

590353 A.S.LYONNAISE REP.DEMOCR. CONGO

COMMISSION DES COUPES

Tél 04 72 76 01 29

coupe@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Présidente : Martine GRANOTTIER

Membres CD : Bernard COURRIER, Serge GOURDAIN, Eric AGUERO, Roland BROUAT

Membres : Alain BARBIER – Gilbert BENOIT – Gilbert BOUTEYRE — Daniel FUENTES – Maurice MOUROZ – PEYRAUD Pascal – TEDIM DA SILVA RIOS Noé – Sébastien MARTIN

Absents excusés : Daniel FUENTES - PEYRAUD Pascal – TEDIM DA SILVA RIOS Noé – Sébastien MARTIN – GEREZ André

Absents excusés : Daniel FUENTES - Sébastien MARTIN – GEREZ André

FINALE VETERANS

La commission des coupes remercie très sincèrement le Président du club de ST CYR AU MONT D'OR Mr BABA ARBI et toute son équipe pour l'accueil qui nous a été réservé le 21 juin à l'occasion de la finale Coupe de Lyon et du Rhône Vétérans.



COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09

reglement@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Composition de la Commission :

Membres du Comité Directeur : INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – BORNE Sandrine – VASSIER Georges

Membres présents à la réunion : INZIRILLO Joseph -- MONTERO Antoine – TOLAZZI André -- BALANDRAUD Jean-Luc – PIEGAY Gérard

LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

RAPPELS : Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : district@lyon-rhone.fff.fr

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : reglement@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.

La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.

Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football. Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes. **A compter de la saison 2018/2019, toutes réserves FMI ne correspondant pas à un grief visé par un article du DLR seront systématiquement rejetées**

MODIFICATION SAISON 2018 – 2019

Modification Article 10 Alinéa B-3

Article 10 alinéa B-3 des Règlements Sportifs du DLR : Les joueurs d'une équipe supérieure, ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat, ne pourront si celle-ci ne joue pas, le même week-end de compétition (le week-end s'entendant du vendredi au dimanche soir*) compléter les équipes inférieures. Les rencontres de Coupes (de Groupement - du District - de Ligue - de France) ne sont pas comptabilisées pour l'application de cet Article (AG du 28 juin 2002). * rajouter l'annotation « ou au lundi soir si celui-ci est férié »

Football diversifié - ARTICLE 8 B - EQUIPES INFÉRIEURES : Dans tous les cas, les joueurs d'une équipe supérieure ayant participé à la dernière rencontre précédente de championnat ne pourront si celle-ci ne joue pas compléter les équipes inférieures.



RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

Affaire N° 211 : LOSC 1 – FC Venissieux 2 – Seniors – D 1 – Barrages

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 15/06/2019

Réserve confirmée par le club du LOSC par courriel.

Affaire N° 212 : US des Monts 1 – ASVEL Villeurbanne 2 – U 17 – Barrages

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 16/06/2019

Réserve confirmée par le club US Des Monts par courriel.

DECISIONS

Affaire N° 211 : LOSC 1 – FC Venissieux 2 – Seniors – D 1 – Barrages

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 15/06/2019

Réserve confirmée par le club du LOSC par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de Vénissieux FC (Seniors – R 2 – poule E), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-2 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Affaire N° 212 : US des Monts 1 – ASVEL Villeurbanne 2 – U 17 – Barrages

Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 16/06/2019

Réserve confirmée par le club US Des Monts par courriel.

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de ASVEL Villeurbanne (U 17 – D 2 – poule B), l'équipe 2 de ce club est en conformité avec l'article 10, alinéa B-1/B-3 des RS du DLR.

En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée.

Le Président
Joseph INZIRILLO

Le Secrétaire
Jean-Luc BALANDRAUD



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08
discipline@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du mardi 24 et 25 juin 2019

Présents :

Membres du comité directeur : Bernard BOISSET, président – Alain RODRIGUEZ

Membres indépendants : Lucien SINA, secrétaire – Guy CASELES - Michel GUICHARD - André QUENEL - Jean Marie SANCHEZ - Patrick PRESTINI - représentant la Commission de l'arbitrage - Dervil ARGYRE, représentant l'Amicale des Educateurs.

La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district «district@lyon-rhone.fff.fr» de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : «discipline@lyon-rhone.fff.fr»

Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

***RAPPEL :** Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.*

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : district@lyon-rhone.fff.fr

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné. Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception. Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2018/2019 du DLR, de la page 138 à la page 144.

DEMANDES DE RAPPORTS

Match N°21414927 U17 Finale Coupe BREVENNE du 23/06/2019 STE FOY LES LYON // CS MEGINAND
CLUB: CS MEGINAND: 580613:

La commission demande aux dirigeants du club de **MEGINAND**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **01/07/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement anti sportif de l'équipe U17 et de fournir des explications sur le refus de se présenter à la remise des récompenses



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

Match N°21420531 VETERANS Demi Finale Coupe de LYON et du RHONE du 14/06/2019 MENIVAL // FC LYON

Aux deux clubs:

La commission demande aux dirigeants du club de **MENIVAL et FC LYON** de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **01/07/2019 à neuf heures**, un rapport sur les incidents qui se sont produits en fin de rencontre, incidents apparemment causés par des joueurs de MEYZIEU

CLUB: MEYZIEU: 504303:

La commission demande aux dirigeants du club de **MEYZIEU**, de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le lundi **01/07/2019 à neuf heures**, un rapport sur le comportement des quatre joueurs VETERANS à la fin de la rencontre suscitée, ainsi que leur identité, la commission précise que l'un d'eux à été formellement reconnu

Sans réponse positive, la commission se verra contrainte de suspendre l'équipe VETERANS pour la saison 2019/2020.

NB : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).

B.BOISSET - Président

L.SINA – Secrétaire

CONVOCATIONS

Dispositions communes à toutes les convocations

Un nombre de plus en plus important de dirigeants et joueurs convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont, soit non fournis, soit peu crédibles. Pour tout absent en audition qui n'aura pas fourni à la commission par mail ou courrier une attestation d'indisponibilité de l'employeur, ou un certificat médical dans les 48 heures précédent l'audition, sera amendé, comme prévu, de la somme de soixante euros.

Pour les affaires soumises à instruction ou celles pour lesquelles une audition est décidée, l'assujetti poursuivi est avisé, selon les modalités de l'article 3.2, 3.2.2et 3.3.2du présent règlement, de sa convocation devant l'organe disciplinaire de première instance, au minimum sept jours avant la date de la séance au cours de laquelle son cas sera examiné.

La convocation mentionne, outre les griefs retenus à l'encontre de l'assujetti, la possibilité

- de présenter des observations écrites préalablement à l'audience ;

- d'être assisté d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par l'instance concernée aux frais de celle-ci, dans le cas où il ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française ;

- d'être assisté ou représenté par un conseil, un avocat ou un membre du club dont il dépend si l'assujetti est une personne physique ;

- de consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;

- de demander, quarante-huit heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de son choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance peut refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives.

L'organe disciplinaire de première instance peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, il doit en informer l'assujetti poursuivi avant la séance.

Le délai de sept jours mentionné au premier alinéa peut être réduit, en cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, par décision minute de jeun du président de l'organe disciplinaire de première instance, à son initiative ou à la demande de l'instructeur ou de l'assujetti poursuivi. En ce cas, la faculté de demander l'audition de personnes s'exerce sans condition de délai pourvu qu'il soit raisonnable. En cas d'urgence, de circonstances tenant au bon déroulement des compétitions sportives ou de circonstances exceptionnelles, et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé.



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé par l'assujetti, qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.

Le président de l'organe disciplinaire de première instance accorde ou non le report. En cas de refus, sa DECISION doit être motivée.

Il peut également décider de sa propre initiative de prononcer un report.

Compte tenu des impératifs de fin de saison - la Commission prend cette affaire en PROCEDURE D'URGENCE

DOSSIER - C69 - SAISON 2018/2019 - COMPARUTION à Audition sans Instruction

Match N° 21418824 U17 Barrages du 16/06/2019 ES ST PRIEST / ENT. PAYS TARARIEN

Motif : Coups à adversaire plus menaces à officiel

La Commission de Discipline du District de Lyon et du Rhône de Football,

Après étude des pièces versées au dossier, conformément aux dispositions des articles **5.2.1 - 5.3.4.2.1 - 5.3.4.2.2** du Règlement Disciplinaire, décide de convoquer devant la Commission, en séance qui se tiendra au siège du District de Lyon et du Rhône, 30 allée Pierre de Coubertin 69007 LYON le : **Lundi 01 Juillet 2019 à 19h15**

Arbitre officiel : LEVYN Elie

CLUB : ES SAINT PRIEST - 533363

Président : SEFFI Saifi - ou son représentant

Dirigeant(s) : SIF Driss

Joueur(s) : n° 7 AYARI Mohammed – Mineur devant être obligatoirement accompagné de son tuteur légal, **Présence obligatoire**

CLUB : ENT. PAYS TARARIEN - 500319

Président : BERTHOLON Bruno - ou son représentant

Dirigeant(s) : ROUX Emmanuel et/ou MITTON Clément

Joueur(s) : n° 13 GABRION Lucas - Mineur devant être obligatoirement accompagné de son tuteur légal, **Présence obligatoire**

Toutes les personnes convoquées doivent être obligatoirement munies de leur licence ou d'une pièce d'identité.

Comptant sur votre diligence pour l'information aux intéressés, obligation qui vous appartient.

B. BOISSET - Président

L. SINA -Secrétaire

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16

appel@lyon-rhone.fff.fr

INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION :

Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles. Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS :

Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions. Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs. Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - COMPLEMENT

Réunion du 01 Juillet 2019

DOSSIER N° AR 15

APPEL DU CLUB A.S. MANISSIEUX ST PRIEST CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

DATE DE PUBLICATION : 6 Juin 2019 - P.V. N° 437

CLUB : A.S. MANISSIEUX ST PRIEST (527399)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Mutation supplémentaire

A la demande du club A.S. MANISSIEUX ST PRIEST, l'appel concernant l'affaire réglementaire N° 15 est annulé. En conséquence, l'audition de cette affaire, prévue le 1^{er} juillet à 18H30, est supprimée

Le Président
A. MEYER

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE - ABSENCE

Réunion du 03 Juin 2019

DOSSIER N° AD 19

APPEL DU COMITÉ DIRECTEUR DU DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 16 Mai 2019 - P.V. N° 434

DATE DU MATCH : 14/04/2019 - MATCH N° : 20457379

CATÉGORIE : SÉNIORS - D3 - POULE A

CLUBS : A.S. DENICE 1 (518950) / O. DE VAULX EN VELIN 1 (528353)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Sanction sur des joueurs

Le Club O. DE VAULX EN VELIN est amendé de la somme de 240 € (Deux-cent-quarante Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :

M. Abdelkader MEGUENNI - M. Abdelkader BOUHARRAS - M. Nouredine KOUDIAT - M. Joseph GAGLIANO

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 24 Juin 2019

Présents : M. Arsène MEYER - Président
M. Christian NOVENT - Vice-Président
M. Didier HAMON - Secrétaire
M. Saïd INTIDAM - Comité Directeur
M. Ivan BLANC - Membre

DOSSIER N° AR 16

APPEL DU CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 29 Mai 2019 - P.V. N° 436

DATE DU MATCH : 05/05/2019 - MATCH N° : 20932303

CATÉGORIE : SÉNIORS - D5 - POULE F

CLUBS : U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES 2 (504671) / F. C. DU FRANC LYONNAIS 2 (551420)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance - Match perdu



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

Après avoir entendu :

POUR LE CLUB U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES

M. le Président : Henri KRİKORIAN - Licence N° 2547587726

M. le Dirigeant : Lionel POIRIER - Licence N° 2588631889

POUR LE CLUB F. C. DU FRANC LYONNAIS

M. le Président : Pascal BOURGUIGNON - Excusé

M. le Joueur N° 6 : Kevin CHEHU (capitaine) - Excusé

Après rappel des faits et de la procédure,

AUDITION :

CONSIDERANT que la réserve formulée par le club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES est recevable tant sur la forme que sur le fond,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre cette réserve comme une réserve d'après match,

CONSIDERANT qu'après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES (Seniors - D1 -poule A), uniquement 3 joueurs de l'équipe 2 de ce club ont participé à plus de 5 matchs en équipe supérieure :

Arafat BOUMENDJEL licence n° 2558628391 : Journées 5 - 7 - 8 - 9 - 11- 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18

Brahim HASNAOUI licence n° 2518699045 : Journées 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 12

Lucas SANFRATELLO licence n° 2543950732 : Journées 1 - 5 - 7 - 10 - 11 - 17

CONSIDERANT qu'après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES (Seniors - D1 -poule A), le joueur Rachid CHAKER licence n° 2578612057 n'a participé qu'à 5 matchs en équipe supérieure,

CONSIDERANT que les rencontres de Coupes (de Groupement, du District, de Ligue et de France) ne sont pas pris en compte pour l'application de l'article 10 alinéa B-1,

CONSIDERANT que l'équipe première de U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES jouait le même jour (le 05/05//2019) contre la HAUTE BREVENNE,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire infirme la décision de la Commission de 1^{ère} instance pour dire :

L'équipe 2 du club U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES est en conformité avec les articles 10 alinéa B-1 et 10 alinéa B-3 des règlements sportifs du District de Lyon et du Rhône,

Résultat acquis sur le terrain,

Annule les amendes du club de U.GLE ARMENIENNE LYON DECINES de 62 (soixante-deux euros) pour avoir fait participer 1 joueur non qualifié + plus 51 (cinquante-un euros) de remboursement au club de F. C. DU FRANC LYONNAIS,

Impute les frais de dossier de 51 (cinquante et un) euros au club F. C. DU FRANC LYONNAIS.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'un appel auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football dans les conditions de forme et délai prévues par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et du District de Lyon et du Rhône (Article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône).

Le Président
A. MEYER

Le Secrétaire
D. HAMON

Copies : Commission des Règlements
Commission Sportive et des Compétitions
Trésorier du District de Lyon et du Rhône



COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 13

arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Présents :

Président : Laurent CHABAUD

Membres : Michel GREGEOIS, Olivier LANDY, Christophe BOULON, Jean Luc COMACLE et Gérard GRANJON.

CTDA : Jean Claude LEFRANC

Excusés : **Membres** : Amadeu DO REGO, Thierry BOLZE, Mohamed AROUS, Lucien CHARBONNEL, Karim BOUGATEF, Sami CHAOUCH, Corentin BREURE, Nicolas TRAN, Roger ANDRE, Moussa TALL, Guillaume CIMIER, Bilal LAIMENE.

➡ PREAMBULE

La CDA félicite Aurélien SAUNIER (candidat F4) et Dorian BOVOLENTA (Candidat JAF) pour leur réussite à l'examen théorique fédéral. Nous leur souhaitons pleines de réussites pour la partie pratique.

Les classements des différentes catégories des arbitres du district sont consultables sur le site du DISTRICT DE LYON ET DU RHONE depuis vendredi 21 juin. Les éventuelles contestations sont à faire auprès de la commission très rapidement.

➡ RECEPTIONS DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriers des arbitres et observateurs :

AOUN Hanna : Transmis à R.ANDRE.

CARTILLIER Hervé : Nous prenons bonne note de votre démission. Remerciement.

KHRIJI Mouhamed : Reçu demande de remboursement. Transmis à S.CHAOUCH.

MENGA Caddie : Concernant sa situation pour la saison 19/20.

VEYRAN Sébastien : Reçu demande de remboursement. Transmis à S.CHAOUCH.

➡ TRESORERIE

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les arbitres,

La saison arrivant à son terme, nous devons clôturer tous les dossiers de trésorerie avant début juillet 2019. Merci de bien vouloir nous adresser vos derniers rapports ainsi que les reçus correspondants avant cette date.

Tout dossier qui arriverait après cette date ne sera pas traité et remboursé.

Merci de votre compréhension. Salutations sportives.

Le trésorier CDA

Liste des arbitres sanctionnés : Vous trouverez ci-dessous le tableau des arbitres sanctionnés avec les motifs associés :

NOM	PRENOM	MOTIF AMENDE	CLUB D'APPARTENANCE	MONTANT DE L'AMENDE
BERA	IDRIS	Absence AG	DISTRICT DE LYON ET DU RHONE	32 €
EL GADAMI	AZIZ	Absence AG	INDEPENDANT	32 €
FETTER	HUGO	Absence AG	GRPE O.S. COUZONNAIS	32 €
KADDOUR	HAMID	Absence AG	J.ST.O. GIVORS	32 €
OUHMD	YOUNESS	Absence AG	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	32 €
SOW	SAIDOU	Absence AG	U.S. MILLERY VOURLES	32 €
BETTAIEB	JESSIM	Absence rapport C.D.A.	O. DE VAULX EN VELIN	26 €
TABET	JAHID	Absence à audition du 05/11/2018 CDA	O. ST GENIS LAVAL	60 €



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

MAHFOUDHI	LOTFI	Absence rapport carton rouge	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	26 €
MAHFOUDHI	LOTFI	Absence à Audition du 19/11/2018	VENISSIEUX FOOTBALL CLUB	60 €
BELDJILLALI	RAMZI	Absence rapports cartons rouges	F.C. DU POINT DU JOUR	52 €
BENAOUDA	MAIDINE	Absence à Audition du 11/03/2019 – C.D.A.	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE	60 €
MECHTA	YANIS	Absence à Audition du 11/03/2019 – C.D.A.	EV. DE LYON	60 €
SIMON	THOMAS	Amende pour règlement disciplinaire	CALUIRE FUTSAL	75 €
SIMON	THOMAS	Amende pour règlement disciplinaire – Frais de gestion	CALUIRE FUTSAL	102,16 €
MAHJOUBI	ACHRAF	Absence rapport carton rouge	CLUB DISTRICT RHÔNE	26 €
TOUMI	IDIR	Absence rapport carton rouge	C.OM. ST FONS	26 €
TOUHTOUH	KAALIL	Absence rapport carton rouge	U.GLE ARM .LYON DECINES	26 €
M'NAMDJJI	ALI	Absence match avec observateur	F.C. DE LIMONEST	41 €
MUSTAPHA	ANOUAR	Absence match avec observateur	C.OM. ST FONS	41 €
TELLI	ADAM	Absence à Audition du 29/04/2019	F.C. BORDS DE SAONE	60 €
ATMANI	BADYS	Absence à Audition du 06/05/2019	CALUIRE SP.C.	60 €
BENAOUDA	CEHIM	Absence rapport carton rouge	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE	26 €
LAROUSI	ABDALLAH	Absence rapport carton rouge	F.C. STE FOY LES LYON	26 €
POMPILIO	NIELS	Absence rapport carton rouge	C.S. OZON ST SYMPHORIEN	26 €
DECAILLOZ	FLORIAN	Absence rapport carton rouge	F.C. CHAPONNAY MARENNES	26 €
HRAKI	KAMEL	Absence rapport carton rouge	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU	26 €
M'HACHI	GEBRIL	Absence rapport carton rouge	S.C. BRON TERRAILLON PERLE	26 €
MURGUE	FLORIAN	Absence à Audition du 13/05/2019	ENT.S. FRONTONAS CHAM.	60 €
SAIGHI	YACINE	Absence rapport carton rouge	EV. DE LYON	26 €
VACHON	RODRIGUE	Absence rapport carton rouge	F. C. COLOMBIER-SATOLAS	26 €

INFORMATIONS UNAF LYON ET RHONE

Pour rester informés sur nos manifestations, ayez toujours le réflexe www.lesiffletdugone.com

Articles à lire en ce moment sur notre site web www.lesiffletdugone.com:

Jérémie Pignard en Ligue 1

Adhésion UNAF 2019/2020

Lois du jeu, nouveautés 2019/2020

Newsletter #8

Calendrier des représentations et rassemblements UNAF jusqu'en fin de saison :

Week-end rando et/ou balades en montagne à Passy du 28 au 30 juin :

Encore quelques places disponibles ; Contactez Jean-Luc COMACLE au 0607363030

Soirée des trophées et barbecue UNAF, le vendredi 5 juillet, Restaurant Rive Gauche, Parc de Gerland :

Réservez dès maintenant votre soirée. Prix par personne 17€. Inscriptions en cours auprès de Jean-Luc COMACLE 0607363030.

Tombola UNAF-EVIAN 2019

J'adresse mes sincères remerciements à tous les arbitres ainsi qu'à nos membres bienfaiteurs qui ont vendu des carnets de tombola afin de soutenir l'organisation du congrès UNAF qui s'est tenu durant ce week-end de l'Ascension. Un grand MERCI d'avoir été une grande majorité à vous sentir concerné par cette organisation même si vous n'avez pu être présent sur place. L'Amicale de Lyon et du Rhône a pu ainsi contribuer à elle seule, pour près d'1/4 du budget tombola de toute la région Auvergne Rhône Alpes sur ... 11 Amicales !

Le tirage au sort a été réalisé jeudi 30 mai et vous pourrez consulter la liste des gagnants en allant voir le site web à l'adresse suivante : <http://www.unaf-evian2019.fr/wp-content/uploads/2019/06/Liste-lots-tombola-AURA.pdf>



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

Adhésion UNAF 2019-2020 :

Toujours pas d'augmentation de cotisation pour la prochaine saison, c'est la preuve que votre Amicale sait gérer correctement son budget de fonctionnement malgré toutes les activités qu'elle organise pour les arbitres !

Pour adhérer ou renouveler ton engagement à l'UNAF, nous t'invitons à régler ta cotisation pour la nouvelle saison qui s'annonce.

Cette cotisation c'est le prix à payer pour ne pas être seul dans sa fonction d'arbitre et pour être aidé à faire face aux difficultés de la vie arbitrale : **46 € pour un adulte, 33€ pour un jeune.**

Tu peux régler ta cotisation, au choix soit par chèque bancaire soit par carte bancaire en ligne sur notre site web. Tu trouveras également sur notre site web l'accès au formulaire électronique ou au formulaire papier. Un reçu de paiement te sera délivré sur simple demande.

COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Tél 04 72 76 01 24

technique@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Président : M. Farid DJEBAR **Secrétaire** : Khadija (04.72.76.01.24) **Membres** : M. Sylvain RICHARD (C.T.F.) 06.22.46.60.11, Benoît SUBRIN (C.T.F) 06.98.70.23.49, Rémi PELOUX (C.T.D.D) 06.99.21.88.03, Jérôme HERNANDEZ (C.T.D.D) 06.84.99.97.82, Elabo ELLOH (E.S) 06.67.55.15.72

RESULTATS CERTIFICATIONS CFF JUIN 2019

Examen CFF3 le Mardi 18 juin 2019 (CHASSELAY)

Nom	Prénom	Club	Epreuve "Pédagogie"	Epreuve "Oral / de Stage"	Résultat
CLERC	Xavier	A.S. DE MONTCHAT	Validée	Validée	Validé
CYZA	Angelo Salvator	A.S. ECULLY F	Validée	Validée	Validé
REDON	Lola	A.S. ST MARTIN EN HAUT	Validée	Validée	Validé
VENET	Mathis	A.S. ST MARTIN EN HAUT	Validée	Validée	Validé
LEGRAND	Mohamed	C.A.F. ST JEAN DE MAURIENNE	Validée	Validée	Validé
NASRI	Abdallah	CALUIRE FOOTBALL FE 1968	Non Validée	Non Validée	Non Validé
GOVOU	Sena	CASCOL	Non Validée	Validée	Non Validé
SONNET	Mélanie	CHASSIEU DECINES F.C.	Validée	Validée	Validé
MIHAJLOVIC	Martin	DOMTAC	Validée	Validée	Validé
SCALIA	Adrien	EV. DE LYON	Validée	Validée	Validé
FIORINI	Thibault	F.C. CHAPONNAY MARENNES	Validée	Validée	Validé
VOISARD	Rémi	F.C. DE LIMONEST	Validée	Non Validée	Non Validé
CANTONI	Stéfano	FC RENEINS VAUXONNE	Non Validée	Validée	Non Validé
MERCIER	Wilfried	FEYZIN C. BELLE ET.	Validée	Validée	Validé
GODDE	Fabrice	HAUTE BREVENNE FOOTBALL	Validée	Validée	Validé
MEKKI	Walid	J.S. IRIGNY	Validée	Validée	Validé
BERNARD	Robin	MDA FOOT	Validée	Validée	Validé
CLEMENT	Paco	MOS3R FOOTBALL CLUB	Validée	Validée	Validé
EFE	Halim	S.O. PONT DE CHERUY	Non Validée	Validée	Non Validé
BRIEL	Richard	U. S. DU FORMANS ST DIDIER	Validée	Validée	Validé
KHATTALI	Abdelhakim	U.O. TASSIN 1/2 LUNE	Non Validée	Validée	Non Validé
OJEDA	Nicolas	U.S. EST LYONNAIS FOOT	Validée	Validée	Validé
DEKHIL	Damani	VENISSIEUX FC	Validée	Validée	Validé



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

Examen CFF2 le Mardi 18 juin 2019 (Gerland)

Nom	Prénom	Club	Epreuve "Pédagogie"	Epreuve "Oral / de Stage"	Résultat
CHAVAGNAT	Clément	A.S. DE MONTCHAT	Validée	Validée	Validé
OKBA	Bilal	A.S. BUERS VILLEURBANNE	Validée	Validée	Validé
CARUSO	Emilio	A.S. ST PRIEST	Validée	Validée	Validé
FAVIER	Quentin	AM.LAIQ. MIONS	Non Validée	Validée	Non Validé
TOUMI	Tahar	AS BELLECOUR	Validée	Validée	Validé
FERREIRA PEREIRA	Bruno	AS ECULLY	Non Validée	Validée	Non Validé
BENSLIMANE	Samir	AS VILLEFONTAINE	Validée	Validée	Validé
BUTLEN	Fabrice	C. LYON OUEST S.C.	Validée	Validée	Validé
OTTOU ATANGANA	Olivier	EV. DE LYON	Validée	Validée	Validé
CHATEL LALEY	Marie	F.C. BORDS DE SAONE	Non Validée	Non Validée	Non Validé
AYADE	Khaled	F.C. LYON	Validée	Validée	Validé
ABDOU	Ishaka	F.C. ST CYR AU MONT D OR	Validée	Validée	Validé
TAIMI	Zouhir	F.C. ST ROMAIN EN GAL	Validée	Validée	Validé
PULLARA	Guillaume	F.C. STE FOY LES LYON	Validée	Validée	Validé
POMMATEAU	Yves	F.C. STE FOY LES LYON	Validée	Validée	Validé
OLLAGNIER	Gilles	F.C. STE FOY LES LYON	Non Validée	Validée	Non Validé
JOUTZ	Mickael	F.C. VAL LYONNAIS	Validée	Validée	Validé
TRANCHAND	Pierre	F.C. VAL LYONNAIS	Validée	Validée	Validé
SEMAIL	Ilies	F.C. VAULX EN VELIN	Non Validée	Non Validée	Non Validé
ROJAS	Mathias	LYON CROIX ROUSSE F	Validée	Validée	Validé
BOULKROUNE	Riad	LYON CROIX ROUSSE F	Non Validée	Validée	Non Validé
CAILLAT	Dilhan	U. F. BELLE .ST JEAN D ARDIERES	Validée	Non Validée	Non Validé
BARTHELEMY	Bruno	U. S. FORMANS ST DIDIER	Non Validée	Validée	Non Validé

Examen CFF1 le Jeudi 20 juin 2019 (Gerland)

Nom - Prénom	Club	Epreuve "Pédagogie"	Epreuve "Oral / de Stage"	Résultat
CLEMENT Paco	MOS3R FC	Validée	Validée	Validé
GUERIN Jonathan	A.S. BELLECOUR PERRACHE	Validée	Validée	Validé
MICHEL Mathieu	A.S. DE DARDILLY	Non Validée	Validée	Non Validé
CHAVAGNAT Clément	A.S. DE MONTCHAT	Validée	Validée	Validé
BELHADEF Wali	A.S. ST PRIEST	Non Validée	Non Validée	Non Validé
SISBANE Habib	AS MONTCHAT	Validée	Validée	Validé
ROSA Grégory	C.S. NEUVILLOIS	Validée	Validée	Validé
VRONTOS Dylan	C.S. NEUVILLOIS	Validée	Validée	Validé
MOREY Benjamin	CHAZAY F. C.	Non Validée	Validée	Non Validé
VILLON Aurélie	CHAZAY F. C	Validée	Validée	Validé
COURTIEU Jean Baptiste	EL.S. DE GLEIZE	Non Validée	Non Validée	Non Validé
ZEMMA Yanice	ET.S. TRINITE LYON	Validée	Validée	Validé
BOUKI Yanis	EV. DE LYON	Validée	Validée	Validé
LUBUNGA KITHOKO Israël	EV. DE LYON	Non Validée	Validée	Non Validé
GAIHO Prince	F.C. BORDS DE SAONE	Validée	Validée	Validé
HERMAN Gaétan	F.C. CROIX ROUSSE LYON	Validée	Non Validée	Non Validé
LAMBERT Yannick	F.C. CROIX ROUSSE LYON	Validée	Validée	Validé
MARCO Stéphane	F.C. VAULX EN VELIN	Validée	Validée	Validé
LAMECHE Foued	F.C. VAULX EN VELIN	Validée	Validée	Validé
DALLARD RUETSCH Eliott	FC BULLY	Non Validée	Validée	Non Validé



PV 440 DU JEUDI 27 JUN 2019

AMARA Lahouari	FCVB	Validée	Validée	Validé
MESSAOUDI Nouredine	FCVB	Validée	Validée	Validé
BOUHENIA Rachid	JSTO GIVORS	Validée	Validée	Validé
NKENZO Steve	O RILLIEUX	Non Validée	Non Validée	Non Validé
OUGHANEM Bilal	O. DE VAULX EN VELIN	Validée	Non Validée	Non Validé
KAKINA Jésus	UGA DECINES	Non Validée	Validée	Non Validé
HARBAOUI Kais	VENISSIEUX FC	Validée	Validée	Validé
BEZZEKHAMI Mahfoud	VENISSIEUX FC	Validée	Validée	Validé
CHENNI Taoufik	VENISSIEUX FC	Validée	Validée	Validé

LABEL JEUNES FFF

Ci-dessous, vous trouverez la décision émise par la sous-commission Label et validée en comité directeur le 09/05/19 concernant les renouvellements ou demandes des Labels Jeunes FFF et Ecole Féminine de Football.

Attention cette décision sera entérinée après la validation par la Commission Fédérale de Labellisation qui se tiendra fin juin début juillet. Un courrier officiel vous sera lors adressé.

Clubs en renouvellement :

Obtention du Label Espoir : O. ST GENIS LAVAL
DOMTAC FC
FC VAL LYONNAIS
US MILLERY-VOURLES
FC BORDS DE SAÔNE
FC CHAPONNAY-MARENNES
O. ST QUENTINOIS
ES GENAS
FC STE FOY LES LYON
FC CROIX ROUSSE
CASCOL
FC RIVE DROITE
AS BELLECOUR-PERRACHE

Obtention du Label Excellence : UODL TASSIN
FC LYON
UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES
CHASSIEU-DECINES FC

Obtention du Label Elite : VENISSIEUX FC

Non renouvellement du Label : O. DE BELLEROUCHE
FC FRANC LYONNAIS

Clubs en demande de Labellisation :

Obtention du Label Espoir : FC FRANCHEVILLE
ENTENTE ODENAS-CHARENTAY-ST LAGER
AS VILLEFONTAINE
SUD LYONNAIS FOOT
ES CHAPONOST
EVEIL DE LYON

Obtention du Label Excellence : ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX

Non obtention du Label : O. DE RILLIEUX
FC ST CYR AU MONT D'OR
HAUTS LYONNAIS



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL

Clubs en renouvellement :

Obtention du Label Bronze : UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES

Obtention du Label Argent : ES GENAS

Obtention du Label Or : CHASSIEU-DECINES FC
FC LYON

Non renouvellement du Label : USEL

CALUIRE FOOT FEMININ

CHAZAY FC

Clubs en demande de Labellisation :

Obtention du Label Bronze : ENTENTE ODENAS-CHARENTAY-ST LAGER

Obtention du Label Argent : ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX

EVEIL DE LYON

FC LIMONEST

Obtention du Label Or : VENISSIEUX FC

Non Obtention du Label : FC STE FOY LES LYON

O. DE BELLEROCHE

HAUTS LYONNAIS

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05

sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Gilbert BENOIT, Gilbert BOUTEYRE, Jean-Michel GAY, Maurice MOURROZ, Jean-Claude QUIOT, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

TIRAGE DES POULES DU CHAMPIONNAT 2019/2020

Le tirage des poules du championnat 2019-2020 (excepté les dernières séries) sera effectué **le Jeudi 27 juin 2019 au siège du District de Lyon et du Rhône à compter de 16h00 :**

16h00: U15

16h30: U17

17h00: U19

17h30: SENIORS D3

18h00 : SENIORS D1 et D2

A cette occasion, les poules constituées de façon géographique (cf article 3 des règlements sportifs) vous seront communiquées (excepté les dernières séries).

Fin saison 2018-2019 - Montées / Descentes en U17 et U15

Application des réformes des championnats Jeunes de ligue et du DLR

U17 D1 :

En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U17 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U17 D1 de notre championnat. Les 2 premiers des U17 D1 accéderont au championnat U18 R2 de ligue. Les clubs qui accéderont en U18 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U17 D1, ce afin de continuer le travail de formation par



catégorie d'âge (cf articles 4.13 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. Ainsi, si nous avons plus de 2 équipes rétrogradées sportivement de U17 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U17 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième** de U17 D1 (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR). Les quatre derniers de la poule U17 D1 descendront en U17 D2 (sauf application de l'Article 4.00). Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

U15 D1 :

En fin de saison 2018-2019, les équipes descendant du championnat U15 R2 de LIGUE rejoindront la catégorie U15 D1 de notre championnat. Les 2 premiers de U15 D1 accéderont simultanément aux championnats U16 R2 et U15 R2 de Ligue. Les clubs qui accéderont en U16 R2 de LIGUE pourront conserver leur équipe en U15 D1, ce afin de continuer le travail de formation par catégorie d'âge (cf articles 4.17 et 5.04 des règlements sportifs du DLR). Donc, **la place des 2 équipes qui monteront ne deviendra pas vacante**. De plus, par application des nouveaux règlements de ligue des championnats de jeunes, dès la saison prochaine, un même club ne pourra pas avoir 2 équipes en championnat U15 de ligue (même à des niveaux différents). Les équipes de l'OL 2, FCL 2 et AS ST-PRIEST 2 seront donc **rétrogradées en U15 D1 quel que soit leur classement** en fin de championnat. Ainsi, si nous avons plus d'une équipe rétrogradée sportivement de U15 R2 de ligue vers le DLR, non seulement les équipes classées deuxièmes de U15 D2 ne pourront pas accéder à la catégorie supérieure, mais de plus nous appliquerons le principe de cascade qui **entraînera la descente du huitième voire même du septième de U15 D1** (cf article 4.00 des règlements sportifs du DLR).

Les quatre derniers de la poule U15 D1 descendront en U15 D2 (sauf application de l'Article 4.00).

Cette poule ne pourra pas dépasser le nombre de 12 équipes sauf circonstances exceptionnelles.

Pour toute question ou information, vous pouvez joindre :

Arsène MEYER (07 87 72 96 17 - mail : president-delegue@lyon-rhone.fff.fr)

Bernard COURRIER (06 78 73 69 47 - mail : sportive@lyon-rhone.fff.fr)

DERNIERES DIVISIONS JEUNES - RAPPEL

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue aux règles de classement décrites au niveau de l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements :

- A- **En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule**, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, prise en compte du goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller – retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller – retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue en tenant compte du goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

- B - **Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :**

- 1- Lorsqu'il s'agit de déterminer le classement d'équipes de même rang dans des poules différentes (dans un niveau à plusieurs poules), le classement s'effectue à partir du quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné.

(Cette règle prend en compte tant que faire se peut les risques de déséquilibres entre les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).



- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne.

RAPPEL PV 394 DU 5 JUILLET 2018

Suite à plusieurs décisions tardives, notamment la confirmation par la Ligue que notre District aura deux descentes en U19 et non une seule, le Comité Directeur en séance du 2 juillet a pris la décision de créer à titre tout à fait exceptionnel une poule de 14 en U20 D1. Cette décision permettra aux clubs qui étaient bloqués par le retard pris par notre District dans l'officialisation de cette descente supplémentaire de s'organiser pour la saison prochaine et ainsi de dynamiser notre nouveau championnat U20. Le Comité Directeur rappelle que pour la saison prochaine notre District bénéficiera de 2 montées en Ligue contre une seule cette année.

À la fin de la saison 2018/2019, la poule U20 D1 sera ramenée à 12 clubs, et ce quel que soit le nombre de descendants de ligue.

FMI

Information publiée le 25/01/2019 sur le site Internet du District : Nous vous rappelons qu'en cas d'arrêté municipal interdisant l'accès à un terrain, le Club recevant doit avertir l'adversaire, l'arbitre, le délégué et l'observateur de la rencontre concernée par cet arrêté. Merci de le signaler aussi à la Commission de l'Arbitrage et à la Commission de Délégations.

QUE FAIRE AVEC LA FMI EN CAS D'ARRÊTÉ MUNICIPAL ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « FOOTCLUBS » n'est plus permise. Dans le cas où la rencontre est annulée en amont suite à un arrêté municipal, le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse un mail d'information de ce report avec l'arrêté municipal à la Commission Sportive et des Compétitions (sportive@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de championnats ou à la Commission des Coupes (coupe@lyon-rhone.fff.fr) pour les matchs de Coupes. Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « FOOTCLUBS », seul le District peut effectuer cette saisie (attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie :

Les équipes recevantes des rencontres suivantes sont amendées de 20 Euros :

Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184742 du 01/06/19 : Muroise Foot 1 / FC De Limonest 1

1er rappel : Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 116 de l'annuaire :

Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184483 du 25/05/19 : FC Chavanoz 1 / A. Futsal De Vaulx E 1

Pratique FUTSAL U15, poule B : Match n° 21201515 du 26/05/19 : MDA Foot 1 / Futsal Mont Or 2

2ème rappel - Feuilles de matches à faire parvenir au District avant application de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire :

Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184462 du 18/05/19 : A. Futsal de Vaulx E 1 / Lyon Moulin A Vent 1

En vertu de l'article 22.1 des règlements page 120 de l'annuaire, toutes les équipes recevantes ont match perdu et 0 point plus 170 Euros d'amende si les feuilles de matches ou copies ne sont pas parvenues au District avant le Lundi 1^{er} Juillet 2019, 14 heures :

Sont concernées les équipes recevantes ci-dessous :

Pratique FUTSAL U15, poule A : Match n° 21184481 du 11/05/19 : FC Chavanoz 1 / Lyon Moulin A Vent

Pratique FUTSAL U18, poule A : Match n° 21184740 du 12/05/19 : AS Martel Caluire 2 / MDA Foot 1



➡ DERNIERE DIVISION SENIORS D5

Montées en fin de championnat 2018-2019

En Séniors : En fin de saison 2018-2019, 18 équipes descendront de D4 vers D5. Nous aurons donc 18 montées de D5 vers la D4. Etant donné que nous avons 6 poules en D5, sont candidats à la montée : Les 3 premiers de chaque poule. Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des troisièmes d'accéder au niveau supérieur (ceci par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable à la D5).

Tirage au sort des lettres pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

➡ MONTEES / DESCENTES FIN DE SAISON 2018/2019

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

Les montées/descentes en ligue sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.

CHAMPIONNATS JEUNES

U20

Comme indiqué au PV 394 du 5 juillet 2018, la poule U20 D1 est ramenée à 12 équipes.

Sous réserve de confirmation par la LRAF nous avons 1 descente de ligue vers le district.

Il s'agit de : MDA (MDA 1 sera engagée en U20 R2 et MDA 2 sera en U20 D1)

Nous avons deux montées de D1 vers la ligue.

U20 D1

Montent en LIGUE : FC LIMONEST 1
VENISSIEUX FC 2

CRAPONNE 1	application des modifs des championnats jeunes de ligue
MILLERY-VOURLLES 1	application des modifs des championnats jeunes de ligue
CASCOL 1	application des modifs des championnats jeunes de ligue
ST GENIS LAVAL 1	application des modifs des championnats jeunes de ligue

Descendent en D2

FC VAULX 2	
FC CX ROUSSE 1	repêché
MEYZIEU 1	repêché
DOMTAC 2	repêché

U20 D2

Montent en D1

Poule A :	LY CX-ROUSSE FOOT 1	
	SP GARON 1	
	FC PONTCHARRA 1	FP 36 monte en D1 après épuisement des repêchages en D1
Poule B :	NEUVILLE 1	engage cette équipe en U20 ligue
	ES TRINITE 1	
	FC Vénissieux 3 (FP 51)	reste en D2

Descendent en D3

Poule A : CORBAS 1



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

CHAZAY 1
CHAPONNAY MAR 2
CALUIRE SC 1
Poule B : GRIGNY 1
MDA 2
RHODANIENNE 1
FRANCHEVILLE 1

repêché car des équipes quittent la D1
repêché car des équipes quittent la D1
repêché car 1 seule descente de D1

U20 D3

Montent en D2

Poule A : FCP ARBRESLE 1
ST MARTIN EN HAUT 1
Poule B : CO ST FONS 1
O ST QUENTIN FALLAVIER 1
Poule C : O RILLIEUX 1
ASVEL 2

Plus les vainqueurs des barrages, à savoir :

MIONS 1
XXXXXXXXXXXX (match en commission de discipline)
Plus 1 équipe puisqu'il y a 5 équipes qui montent de D2 vers D1 ou vers ligue

U17

Sous réserve de confirmation par la LRAF nous avons 1 descente de ligue vers le district.

Il s'agit de : CASCOL 2

Nous avons deux montées de D1 vers U18 ligue.

Ces deux équipes qui montent en ligue gardent une équipe en U17 D1.

EN U17 D1

Montent en LIGUE : LY CX-ROUSSE FOOT 1
FC LIMONEST 1
(Lyon Duchère 2 ne peut pas monter en U18 ligue)

Intégré en U17 D1

FC VILLEFRANCHE 2 (car pas intégré en U18 ligue)

Descendent en D2

FC SUD OUEST 1
BELLEVILLE ST JEAN 1
VENISSIEUX FC 2
DOMTAC 2

EN U17 D2

Montent en D1

Poule A : MDA 1
AS MONTCHAT 2 FP 39 **ne monte pas**
Poule B : SP GARON 1
ASUL 1 FP 68 **ne monte pas**

Descendent en D3

Poule A : CALUIRE SC 1
CS MEGINAND 1
MILLERY 2
FC CX-ROUSSE 1
Poule B : ST QUENTIN FALLAVIER 1
O RILLIEUX 1



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

PONT DE CHERUY 1
GENAS 1

EN U17 D3

Montent en D2

- Poule A : FRANC LYONNAIS 1
ST-CYR 1 FP 35
- Poule B : TASSIN 1
ENT HTE BREVENNE-GIR 1 FP 47 (monte par application des lettres)
- Poule C : BRON GD LYON 1
LYON EVEIL 1 FP 62 **ne monte pas**
- Poule D : CHASSIEU-DEC 1
SUD LYONNAIS FOOT 1 FP 47 **ne monte pas** (par application des lettres)

Descendent en D4

- Poule A : PONTCHARRA 2
BELLEVILLE 2
GLEIZE 1
- Poule B : ENT CHAZAY DOMTAC 1
US MILLERY-VOURLES 3
IRIGNY 1
- Poule C : CO ST-FONS 1
OL VAULX 1
FC VENISSIEUX 3
- Poule D : ST QUENTIN 2
CORBAS 1
ST-ALBAN 1

U17 D4

Montent en D3

- Poule A : TOUSSIEU 1
- Poule B : LIMONEST 2
ENT PAYS TARARIENS 1 (vainqueur barrage)
- Poule C : GREZIEU LA VARENNE 1
JSO GIVORS (si vainqueur au match barrage, **ne monte pas** (aux lettres))
- Poule D : FC BORD SAONE 2
FC MENIVAL 1 (vainqueur barrage)
LY CHEM. VAISE 1 (vainqueur barrage)
- Poule E : FC GERLAND 1
ASVEL 2 (vainqueur barrage)
SCBTP 1 **ne monte pas** (aux lettres)
- Poule F : Néant
- Poule G : LOIRE 1 (si vainqueur au match barrage, **ne monte pas** (aux lettres))
- Poule H : Néant
- Poule I : ASA VILLEURBANNE 1

U15

Rappel du vœu adopté lors de l'assemblée générale du DLR du 15 juin 2019 :

Suite à la réforme des championnats régionaux de jeunes, la Commission Sportive et des Compétitions harmonise la pyramide du championnat U15 de notre District en créant une deuxième poule en U15 D1 ainsi qu'une troisième poule en U15 D2.

Ainsi, à l'issue de la saison 2018-2019, des repêchages à tous les niveaux depuis la D1 sont pris en compte. De même, des montées supplémentaires sont prises en compte en D2 et dans les niveaux inférieurs. Cependant, le dernier de chaque poule descend (cf. article 5.01 des règlements sportifs du DLR).



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

La réforme des championnats jeunes de ligue impose que 3 équipes de notre district descendent de ligue pour rejoindre notre championnat D1.

Il s'agit de : FC LYON 2

L 2

ST-PRIEST 2

Les 2 équipes de notre championnat D1 qui montent en ligue conservent leur place en D1.

U15 D1

Montent en LIGUE: US MEYZIEU 1 et BELLEVILLE ST-JEAN 1

(SP GARON 1 ne peut pas monter car les ententes ne sont pas acceptées en ligue)

Descendent en D2

FC LYON 3 (car FC LYON 2 descend en D1)

AL MIONS 1

EN U15 D2

Montent en D1

Poule A : BRON GD LYON 1

SUD LYONNAIS FOOT 1

LYON DUCHERE 2

FC VILLEFRANCHE 2

CHAPONNAY-MAR 1

CRAPONNE 1

FP 6

Poule B : LYON CX ROUSE FOOT 1

DOMTAC 2

FRANC LYONNAIS 1

TASSIN 1

CHASSIEU-DECINES 1

NEUVILLE 1

FP 79 ne monte pas

Descendent en D3

Poule A : LIERGUES 1

Poule B : FC LYON 4

U15 D3

Montent en D2

Poule A : AS MONTCHAT 3

ES TRINITE 2

OL VAULX 1

US VAULX 1

SCBTP 1

FC GERLAND

FP 50 ne monte pas

Poule B : O ST-QUENTIN 1

FC COLOMBIER-SATOLAS 1

USEL FOOT 1

VILLEFONTAINE 1

O LYONNAIS FEM 4

AS RHODANIENNE 1

FP 26

Poule C : LY CX ROUSSE FOOT 2

FC CHAZAY 1

ENT HTE AZERGUES 1

DOMTAC 3

ST CYR AU MT D'OR 1

FC RIVE DROITE 1

FP 30

Poule D : FC SUD OUEST 1



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

FC CX ROUSSENIEN 1
CS MEGINAND 1
HAUTS LYONNAIS 1
US MILLERY VOURLES 2
JSO GIVORS 1 FP 27

Descendent en D4

Poule A : CALUIRE 1
Poule B : GS CHASSE 1
 IRIGNY 1
Poule C : FC LIMONEST 2
Poule D : GREZIEU LA VARENNE 1

U15 D4

Montent en D3

Poule A : US LOIRE 1
Poule B : O ST QUENTIN 2
Poule C : US DES MONTS 1
Poule D : FC FRANCHEVILLE 1
Poule E : néant
Poule F : néant
Poule G : FC POINT DU JOUR 1
Poule H : néant
Poule I : VUFC 1

Les vainqueurs des barrages :

FEYZIN 1
CHAPONNAY-MAR 1
TASSIN 2
O SATHONAY 1
O RILLIEUX 1
ES GLEIZE 1
O BELLEROUCHE 1
MDA FOOT 2
CO ST FONTS 1
FC CHASSIEU-DECINES 2
AS MONTCHAT 4
FC MENIVAL 1

Certains perdants des barrages (désignés aux lettres)

LY DUCHERE 3	lettre M
ST MARTIN EN HAUT 1	lettre C
PONTCHARRA 2	lettre K
USEL FOOT 2	lettre O
VAUGNERAY 1	lettre Q
ASUL 2	lettre S
ENT DENICE/LIMAS	lettre J

Nous rappelons que l'ordre des lettres affectées aux poules pour départager les équipes de même rang dans des poules différentes pour les catégories non soumises au fair-play a été décidé par le tirage au sort effectué lors de l'assemblée générale d'hiver. L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P

Les montées/descentes en ligue sont établies ci-après sous réserve de confirmation des descentes de ligue, de l'homologation des résultats des matchs, de la prise en compte du retrait de points pour cumul de cartons rouges et des procédures en cours.



Cette liste annule et remplace celle qui a été annoncée dans le PV 438 du 13 mai 2019.

SENIORS

A ce jour, d'après la LIGUE RHONE ALPES DE FOOTBALL nous avons 2 équipes du Rhône qui descendent de PHR et reviennent au niveau district, il s'agit de :

PONT DE CHERUY 1
CO ST-FONS 1

Comme nous avons 5 montées de D1 vers la ligue (R3),
Nous avons trois équipes repêchées à tous les niveaux à compter de D1.

MONTEES / DESCENTES

En D1

Montent en LIGUE

Poule A : VILLEFONTAINE 1
MIONS 1
Poule B : FEYZIN 1
VILLEURBANNE ASA 1
VENISSIEUX FC 2 (vainqueur du barrage)

Descendent en D2

Poule A : UGA DECINES 1
MANISSIEUX 1
HTE BREVENNE 1 FP 77 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
BELLEVILLE 2 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule B : ASVEL 1
BEAUJOLAIS FOOT 1
USEL FOOT 1 FP 106
BRON GD LYON 2 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

En D2

Montent en D1

Poule A : JS IRIGNY 1
ST CYR MT D'OR 1
Poule B : GENAS 1
RILLIEUX 1
Poule C : CHAPONOST 1
DOMTAC 2
Poule D : NEUVILLE 2
JSO GIVORS 1

Descendent en D3

Poule A : ES ST PRIEST 1
BRON GD LYON 3
SUD AZERGUES FOOT 1 FP 106 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule B : AS BUERS 1
CASCOL 1
ST GENIS LAVAL 2 FP 78 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
Poule C : PAYS VIENNOIS 1
RC BELIGNY 1
LYON CX ROUSSE 1 FP 140
Poule D : CHAMBOST-ALLIERES 1
MAYOTTE 1
ST ROMAIN POPEY 1 FP 87 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

EN SENIORS D3

Montent en D2

- Poule A : OL VAULX 1
FC GERLAND 1
- Poule B : PORT VAULX 1
MDA 3
- Poule C : FRANCHEVILLE 1
BORDS DE SAONE 3
- Poule D : ST ALBAN 1
GREZIEU LE MARCHE 1
- Poule E : COLOMBIER-SATOLAS 1
FC CX ROUSSEIN 1
- Poule F : CHAPONNAY-MAR 3
TASSIN 1

Descendent en D4

- Poule A : COUZON 1
BESSEY 1
OS BEAUJOLAIS 1 FP 70 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule B : US FORMANS 1
LOSC 2
DARDILLY 1 FP 107
- Poule C : ASD VILLEURBANNE 1 **rétrogradé en D5**
AS SORNINS 1
BELLEVILLE 3 FP 82
- Poule D : GRIGNY 2
FC SEVENNE 2
ST-FONS PORT 1 FP 108
- Poule E : HTE BREVENNE 2
LA GIRAUDIÈRE 1
FC SOURCIEUX 1 FP 67 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)
- Poule F : FCP ARBRESLE 2
CASCOL 2
SUD OUEST 2 FP 67 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

EN SENIORS D4

Montent en D3

- Poule A : AMPLEPUIS 2
CLOCH VAUX BEAUJOLAIS 1
PONTCHARRA 3
- Poule B : CONFLUENCE 1
AS PORTUGAIS VAULX 2
COMORIENS 1
- Poule C : US COTEAUX LYO 1
US DES MONTS 1
VAL LYONNAIS 3
(Bully et Montrottier ne peuvent pas monter car en infraction avec le statut de l'arbitrage)
- Poule D : FC MENIVAL 2
DOMTAC 3
TASSIN 2
- Poule E : VILLEFONTAINE 2
AS PUSIGNAN 1
SUD LYONNAIS 3
- Poule F : ST ROMAIN EN GAL 1



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

FC ST FONTS 1
FRANCHEVILLE 2

(Millery-Vourles 3 ne peut pas monter car Millery-Vourles 2 reste en D3)

Descendent en D5

Poule A : AS PROPIERES 1
OS BEAUJOLAIS 2

LES SAUVAGES 1 FP 82 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

Poule B : AS ST JEAN VILLEURB 1
USM PIERRE BENITE 2

US VAULX 2 FP 76 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

Poule C : BESSEY 2
VILLECHENEVE 1

FC SAVIGNY 2 FP 62 **repêché** (car ASD VILLEURB est rétrogradée de D3 en D5)

Poule D : NEUVILLE 3
VALSONNE 1

FORMANS 2 FP 49 (poussé par US Formans 1 qui descend de D3 en D4)

Poule E : DIEMOZ 2
USEL FOOT 3

OZON 2 FP 101

Poule F : STE FOY LYON 2
RHONE SUD 2

FP 66 **repêché** (car seulement 2 descentes de ligue)

(Millery-Vourles 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D3)

EN SENIORS D5

Montent en D4

Poule A : FC TARARE 2
FC RENEINS VAUXONNE 2
CORCELLES 1

(Beaujolais Foot 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D4)

Poule B : FS TERNAND 1
POUILLY-POMMIER 1

AMPLEPUIS 3

Poule C : RONTALON 1

US MONTS 2

CHAPONOST 3

Poule D : CHAMPAGNE 1

GREZIEU LA VARENNE 1

GREZIEU LE MARCHE 2

Poule E : AS PUSIGNAN 2

CHASSE 2

MUROISE 2

(Chandieu-Heyrieux 3 ne peut pas monter car équipe 2 reste en D4)

(Toussieu 2 ne peut pas monter car équipe 1 reste en D4)

Poule F : UGA DECINES 2

LYON MACCABI 2

FRANC LYONNAIS 2



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10
feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Présents : Mr CATHELAND.

Excusées : Mmes CHAUVOT, PUECH, PLATROZ, DI RIENZO, VERGUET, GILBERTAS.

AG DE FIN DE SAISON

Elle aura lieu le **vendredi 28 juin au district à 19h au District**. La présence de tous les clubs est souhaitée.

A cette occasion, les fanions seront remis à tous les 1^{er} de chaque poule Seniors / U18F/U15F, ces clubs sont priés d'être représentés impérativement merci.

Bilan 2018/2019 et informations sur la saison 2019-2020

Moment de convivialité : Buffet dinatoire avec diffusion du ¼ de finale de la coupe de monde FRANCE-USA.

COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07
futsal@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 24 juin 2019

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Mme Roselyne ROS, Melle Annie ROS, M. Jacques ROS, M. Alexandre SIMONETTI, M. Lionel POIRIER, M. Bernard LA-CHAPPELLE.

RAPPEL

L'assemblée générale du district de Lyon et du Rhône du 15/06/2019 à Sourcieux les Mines a accepté à l'unanimité les vœux présentés par la commission futsal

- Les horaires des coups d'envoi autorisés suivant : Vendredi 18h à 21h45

Samedi de 10h à 21h45

Dimanche 10h à 19h00

Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 18h à 21h00

- La durée des rencontres finales coupe de l'avenir et coupe de Lyon et du Rhône 2x20 minutes en temps réel.

- Créations d'une Coupe de Lyon et du Rhône U18 réservée aux clubs futsal qui participent à la pratique U18. Celle-ci aura lieu par match éliminatoire jusqu'à la finale qui se déroulera avant le mois de mars. Le vainqueur de l'épreuve représentera le district aux finales régionales.

Les Poules D3 seront tirées le lundi 15 juillet 2019 à 18h30 à la commission

COURRIERS RECUS

US SAINT FONTS : Courrier Transmis à la commission compétente

A CHANDIEU-HEYRIEUX : réponse transmise par mail

Vaulx United : Création et Intégration en D4



➡ CHAMPIONNAT JEUNES

Réunion le Mardi 2 juillet à 18h30 au District de Lyon et Rhône

Tous les clubs ayant ou souhaitant créer une équipe jeune futsal sont les bienvenus

- Bilan saison 2018-2019
- Engagement pour la saison 2019-2020
- Question diverses

COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2019

Président : Mr Christian Bourlioux

Membres de la commission : Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Denis Eeses, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Mei

Prochaine réunion : MERCREDI 03 juillet 2019 dernière réunion pour cette saison.

REPRISE le MARDI 20 août 2019.

Inscription pour la saison 2019/2020

Vous trouverez sur le site du district de Lyon et du Rhône la fiche d'inscription au foot loisir à 8 et à 11 pour la saison 2019/2020

Lien pour trouver les fiches de renseignements : *Rentrez sur le site du District du Rhône et ensuite rubrique « pratiques – Foot Loisir – inscriptions 2019/2020, choisir la feuille foot à 11 ou à 8.*

Nouveauté ! VOUS DEVEZ FAIRE LA SAISIE EN LIGNE DES RUBRIQUES HABITUELLES, L'ENREGISTRER ET LA RENVOYER à la commission foot loisir à l'adresse suivante : loisir@lyon-rhone.fff.fr



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 20 juin 2019

Présents : S. BOISSET - G. PISTOL - G. SEVE - C. ROBERT - D. COMBIER - C. PERROT - A. FEZZA

Excusé : Z. Benslimane.

Courrier : A.S. DENICE : proposition site d'Arnas pour la journée d'accueil U7. Remerciements.

Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30

➡ INFORMATION IMPRTANTE A TOUS LES CLUBS

Suite à l'installation du Groupement Beaujolais à la Maison des Associations Sportives

Veillez noter la nouvelle adresse postale

Cette adresse devra être libellée comme suit :

MAISON DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - GROUPEMENT BEAUJOLAIS DE FOOTBALL

535, avenue Saint Exupéry - 69400 Villefranche sur Saône

IMPORTANT : tout courrier devra être expédié **IMPERATIVEMENT** à cette adresse car il n'y aura plus de boîtes à lettres impasse Revin.

Tout dépôt de courrier est à mettre dans la boîte à lettres MAISON DES ASSOCIATIONS qui se trouve sur l'avenue St Exupéry (près de l'entrée du parking).

➡ COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

DERNIER APPEL : Nous sommes à la recherche d'un club pour l'organisation de la journée d'accueil U7 prévue le samedi 28 septembre 2019. Organisation sur la journée (moitié des équipes en matinée et l'autre moitié l'après midi). Merci de nous faire parvenir vos propositions dès que possible.

➡ COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 04 26 74 49 81 - 06 22 82 74 09

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES AU 20 JUIN : Journée du 25 mai : Plateaux A901 et A902 organisés à Chazay.

➡ COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT 2^e PHASE TERMINE.

➡ COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

COUPE DES VIGNERONS : FINALE : BEAUJOLAIS FOOTBALL 3 - ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 3 : 0 - 2
PALMARES 2018 -2019

Vainqueurs coupes : U13 : ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER
U15 : PONTCHARRA ST LOUP 1



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

U17 : AMPLEPUIS 1

COUPE DES VIGNERONS : ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 3

COUPE J. MAGAT : ST JEAN SPORT

Vous pouvez noter dès à présent la date et le lieu de la prochaine Assemblée Générale du Groupement : VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 A 19H30 A LAMURE (le lieu précis vous sera communiqué ultérieurement).

Reprise des réunions le jeudi 29 août pour les responsables du Groupement.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brevenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 Juin 2019

Présents : Hadi Laribi, Denis Contamin, Marc Bayet, David Florès, François Potier, Christophe Laval, Farid Ben Farah

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à :

Maison des Associations - Groupement Brévenne

1 rue Louis Martel – 2^e étage - 69630 CHAPONOST

tel : 04-78-45-57-56 / mails : brevenne@lyon-rhone.fff.fr et brevenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

PRESIDENCE

Marc BAYET

Il y a du changement au Groupement Brévenne ! Après avoir passé presque trois années avec nous, David FLORES nous quitte pour se consacrer à la préparation à l'arbitrage. Je le remercie pour son investissement dans la catégorie U13 et sa présence précieuse sur les festi-animations U7. Par ailleurs, à la rentrée, le Groupement aura le plaisir d'accueillir Christian COLLET dans la Commission U13 et Yohann Escoffier dans la Commission U7.

La prochaine réunion du Groupement Brévenne se tiendra le Mardi 27 Août ; pensez à inscrire au plus vite vos équipes pour la saison 2018-2019 !

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances bien méritées.

IMPORTANT : le club de BIGARREAUX accueille l'Assemblée Générale du Groupement Brévenne le samedi 7 Septembre à 9h00 : elle se tiendra dans la salle des Fêtes de Montrottier.

COMMISSION COUPE A 11

Marc BAYET

Finale U15 : Suite aux intempéries du samedi 15 Juin, cette finale a été rejouée le mercredi 19 Juin à 20h00. Le temps était cette fois clément, le match s'est déroulé dans un excellent esprit sportif et les deux équipes n'ont pas pu se départager à l'issue du temps réglementaire (score 1 – 1). Au final, **FC SO69** l'a emporté contre HAUTS LYONNAIS 4 tirs au but à 2.

Finale U17 : Suite aux intempéries du samedi 15 Juin, cette finale a été décalée au dimanche 23 Juin à 15h00. Le temps était nettement meilleur et **STE FOY LYON 1** a battu MEGINAND 1 sur le score de 4 à 3.

Tous nos remerciements au club de Ste Foy lès Lyon et à ses bénévoles pour leur accueil et l'organisation de ces deux rencontres.



PV 440 DU JEUDI 27 JUIN 2019

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

Présents : ALBEROLA Jean Jacques, COUSIGNE Jean Pierre, MARTINEZ Jean, NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

➡ SECRETARIAT

L'assemblée générale du Groupement se déroulera le vendredi 6 septembre 2019 à 19H30 à ST CYR au stade.

➡ COUPES SENIORS - U17 - U15

Les finales de Coupe M.PACARD (seniors), Jean LARGE (U17) et Christian LARIVIERE (U15) ont eu lieu ce dimanche 16 juin sur le terrain du C.S NEUVILLE.

Finale U15 : FC CROIX ROUSSEIEN – FC VAULX 3 La rencontre se termine sur le score de cinq buts à zéro pour le FC CROIX ROUSSEIEN, plus athlétique, face à une équipe du FC VAULX qui n'a pas démérité.

Finale U17 : TASSIN 1 – ST CYR 1 Après un match relativement équilibré l'équipe de TASSIN s'impose finalement quatre buts à deux. J.Jacques ALBEROLA, responsable des coupes au sein du Groupement, remet les récompenses aux équipes.

Finale Seniors : NEUVILLE 2 – FONTAINES 1 L'équipe de FONTAINES, plus réaliste, marque le premier but, NEUVILLE égalise en début de 2^{ème} mi-temps avant de s'incliner par deux fois en fin de match. J.MARTINEZ et P.NOYERIE ont remis les récompenses aux équipes. Nous souhaitons un bon rétablissement au joueur de FONTAINES blessé en toute fin de match.

Félicitations à toutes ces équipes qui ont montré du beau football. Remerciements aux membres du corps arbitral qui ont officiés lors de ces rencontres, ainsi qu'aux délégués MM.MAMMERI Youssef et LAMBERT Laurent.

Nous tenons également à féliciter le président R.PERRAUD et tous les dirigeants du CS NEUVILLE pour leur accueil chaleureux et leur organisation sans faille.

Bonnes vacances à Tous et à la saison prochaine.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Tél 04 78 84 18 48

lyonmetropole@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Mme Christine BLANCHARD /Jean-François BLANCHARD.

Les finales de Coupes U17 et SENIOR se sont déroulées au Stade J.JAURES à BRON le **Dimanche 23 juin** sous une chaleur encore raisonnable. Remerciements aux arbitres, aux délégués, aux spectateurs assez nombreux, aux Présidents d'être venus encourager leur équipe.

Remerciements au club de l'ASBGL pour son accueil sympathique et mise à disposition des installations.

La saison se termine, merci à tous.

La rentrée se déroulera le samedi 7 septembre à 9H par l'AG du GLM au stade R.TISSERAND club accueillant CHASSIEU DECINES FC.

La Journée d'accueil débutants (U7) se déroulera le samedi 28 septembre. Merci de nous proposer vos Installations (minimum 2 terrains).

Pensez à engager vos équipes sur foot club de U 7 à U13 sans oublier les coupes.



➡ COMMISSION COUPE L.GUICHARD

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Finale du DIMANCHE 23 juin : AS BELLECOUR 2 – VENISSIEUX FC 3 2-6

Félicitation au VENISSIEUX FC qui remporte sa deuxième coupe GUICHARD d'affilée.

Bonne prestation de l'AS BELLECOUR, prompt rétablissement au gardien sortie sur blessure avec intervention des pompiers.

➡ COMMISSION COUPE U17

Mr ANASTASI Patrick 06 66 61 67 52 glmu20u11@gmail.com

Finale du DIMANCHE 23 juin : US MEYZIEU 2 – AS MONTCHAT 2 0-7

Félicitation à l'AS MONTCHAT et à l'US MEYZIEU pour cette belle rencontre de fin de saison.

➡ COMMISSION U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Pensez à bien inscrire vos équipes avant le samedi 7 septembre 2019 date de l'assemblée générale de début de saison du Groupement LYON-METROPOLE qui aura lieu à Chassieu.

N'oubliez pas lorsque vous inscrivez vos équipes en catégorie U13 de bien renseigner les alternances et concordances de vos équipes, ceci est valable que pour les équipes de la catégorie U13.

Les dernières rencontres de la catégorie U13 sont donc terminées, et la commission U13 souhaite de bonnes vacances à tous, rendez vous au mois de septembre pour une nouvelle saison.

➡ COMMISSION COUPES U13

Présent : Mr Olivier FARGET et Melle DI NOTA Myriam (u13glm@yahoo.fr)

Concernant la coupe de Groupement Principale qui avait lieu le samedi 15 juin 2019 à l'ASUL et qui a été stoppée en raison du mauvais temps, nous avons pris contact avec les clubs pour reprogrammer ces rencontres.

L'Olympique Lyonnais ayant fait forfait pour raison interne au club, ce sont donc les équipes du FC LYON 2 et 3 ainsi que l'AS MONTCHAT 2 qui devaient se rencontrer pour cette finale.

Après avoir trouvé un accord avec les trois équipes, c'est à nouveau la météo qui est venue perturber la programmation de cette finale avec la canicule.

Après concertation entre le Groupement LYON-METROPOLE et la commission Technique et des jeunes du District de Lyon et du Rhône de Football et en application des recommandations de la Préfecture du Rhône concernant les manifestations sportives en extérieur, le Groupement LYON-METROPOLE a pris la décision de ne pas faire jouer ces finales.

Les rencontres devaient être jouées avant le 30 juin 2019 et suite à la mise en place du plan canicule, nous ne pouvons laisser jouer ces rencontres par forte chaleur.

Les récompenses seront remis au club lors de l'Assemblée Générale de fin de début de saison.

Nous profitons donc de ce dernier PV pour vous souhaiter de bonnes vacances à tous et rendez vous au mois de septembre pour une nouvelle saison.



GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 25 juin 2019

Adresse : Groupement Vallée du Rhône (District de Lyon et du Rhône), 30 Allée Pierre de Coubertin, 69007 LYON

Mail : valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr Tel : 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

Membres : E. et A. MONTEIL – B. CAPOGROSSI – E. CHAMOT – JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST - B. GAND – O. MONTEIL – J. EXBRAYAT

Courrier – Email : voir les différentes commissions

PRESIDENCE

Evelyne Monteil : 06 30 34 70 70 - Mail : valleedurhone-pdt@lyon-rhone.fff.fr

L'ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU LE VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2019 A 19 H 00 A SOLAIZE AU STADE

Pensez à inscrire vos équipes pour la saison prochaine en sachant que nous pouvons en rajouter au fur et à mesure des inscriptions dans vos clubs, inscription sur foot club

Pensez aussi aux inscriptions pour les différentes coupes :

U13 coupe festival toutes les équipes 1 sont inscrites d'office

Coupe vallée du Rhône vous devez vous inscrire

U15 – U 17 – senior vous devez vous inscrire

Reprise de chaque catégorie

U7 le 28 septembre à Manissieux (vous allez recevoir une demande d'inscription fin août)

U9 et U 11 reprises le 21 septembre

U13 le 14 septembre nous démarrons par la coupe

Tous les membres du groupement se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

COMMISSION U9

En réponse aux demandes de quelques clubs, comme la saison passée nous désignerons des groupes de 3 équipes par festifoot. Si un club a 4 équipes il aura deux groupes de 2. Nous incitons fortement les clubs à équilibrer le niveau des équipes sur les festifoot pour limiter les trop grands écarts de niveau à long terme la progression d'ensemble s'en ressentira.

Bonnes vacances.



AMENDES ADMINISTRATIVES

FRAIS DE DELEGATIONS

Club :	500124	A.S. VILLEURBANNE EV. LYONNAIS					
Dossier :	18732876	du	21/06/2019	U15 D4/ Phase 2	Poule H Niveau 1 21218480	25/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€
Total :						20,00€	

Club :	500319	F.C. TARARE					
Dossier :	18730352	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11		17/06/2019	17/06/2019		21,00€
Dossier :	18730354	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	67	Beaujolais Licence manquante U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	67	Beaujolais licence manquante U13		24/06/2019	24/06/2019		4,00€
Total :						25,00€	

Club :	504256	F.C. VILLEFRANCHE					
Dossier :	18730333	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11		17/06/2019	17/06/2019		4,00€
Dossier :	18730334	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11		17/06/2019	17/06/2019		21,00€
Total :						25,00€	

Club :	504303	U.S. MAJOLAINE MEYZIEU					
Dossier :	18731852	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	21416518	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		24,50€
Total :						24,50€	

Club :	504563	C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON					
Dossier :	18731846	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	21416518	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		24,50€
Total :						24,50€	

Club :	504723	F.C. VAULX EN VELIN				
---------------	---------------	----------------------------	--	--	--	--

Dossier :	18731822	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21416506	30/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		24,50€
Dossier :	18731838	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21416517	02/06/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		23,00€
Dossier :	18731902	du	20/06/2019	Futsal D3/ Phase Unique	Poule A	20468448	09/06/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			11/06/2019	11/06/2019		23,00€

Total :	70,50€
---------	--------

Club :	505605	F.C. LYON FOOTBALL						
Dossier :	18731826	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21416505	30/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		23,00€
Dossier :	18731829	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	21416519	02/06/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		23,00€

Total :	46,00€
---------	--------

Club :	512107	EL.S. DE CHAPONOST						
Dossier :	18731859	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21416516	02/06/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	513735	F.C. CROIX ROUSSE LYON						
Dossier :	18731814	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21402750	28/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		27,00€

Total :	27,00€
---------	--------

Club :	516106	AM.S. ST FORGEUX						
Dossier :	18730329	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13			17/06/2019	17/06/2019		21,00€
Dossier :	18730330	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	39	Beaujolais Feuille match Hors délai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant

Décision : 39 Beaujolais Feuille match hors délai 17/06/2019 17/06/2019 20,00€

Total : 41,00€

Club : 517095 F.C. DE CORBAS

Dossier : 18732036 du 20/06/2019 Seniors D3/Phase Unique Poule D 20457794 25/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 10 Feuille incomplete Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 10 Feuille match incomplète 17/06/2019 17/06/2019 8,00€

Dossier : 18732883 du 21/06/2019 Seniors D3/Phase Unique Poule D 20457794 25/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 25 Feuille Match Arrivee Hors Delai Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 25 Feuille de match hors délai 17/06/2019 17/06/2019 20,00€

Total : 28,00€

Club : 517784 ST. AMPLEPUISIEN

Dossier : 18730371 du 18/06/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 32 Beaujolais Forfait U13 Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 32 Beaujolais Forfait U13 17/06/2019 17/06/2019 21,00€

Total : 21,00€

Club : 518907 O. ST QUENTINOIS FALLAVIER

Dossier : 18731813 du 20/06/2019 Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/Phase Unique Poule Unique 21402750 28/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 03/06/2019 03/06/2019 27,00€

Dossier : 18731855 du 20/06/2019 Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/Phase Unique Poule Unique 21417240 02/06/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 03/06/2019 03/06/2019 24,50€

Total : 51,50€

Club : 520835 A.S. DES BUERS VILLEURBANNE

Dossier : 18732863 du 21/06/2019 Veterans/Phase Unique Poule G 20934325 24/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 25 Feuille Match Arrivee Hors Delai Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 25 Feuille de match hors délai 17/06/2019 17/06/2019 20,00€

Total : 20,00€

Club : 521194 U.S. MUNICIPALE PIERRE BENITE

Dossier : 18731821 du 20/06/2019 Coupe De Lyon/Rhone Veterans/Phase Unique Poule Unique 21417241 29/05/2019

Personne : TRE - TRESORERIE

Motif : 124 Frais de délégation Date d'effet Date de fin Fin récidive Montant

Décision : 124 Frais de délégation 03/06/2019 03/06/2019 23,00€

Total : 23,00€

Club :	521509	U.S. LOIRE S/RHONE					
Dossier :	18732865	du	21/06/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule A	20933527	24/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€

Total : 20,00€

Club :	523647	EL.S. DE GLEIZE					
Dossier :	18730319	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13		17/06/2019	17/06/2019		21,00€

Total : 21,00€

Club :	523650	F.C. DE LIMONEST					
Dossier :	18731837	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21416517	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		23,00€

Dossier :	18731841	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21416510	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		23,00€

Dossier :	18732880	du	21/06/2019	Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule A	21184742	26/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€

Total : 66,00€

Club :	523825	F.C. VAL'LYONNAIS					
Dossier :	18731827	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21416505	30/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		23,00€

Total : 23,00€

Club :	523960	ET.S. TRINITE LYON					
Dossier :	18731840	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21416510	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club : 524491	U.S. OUEST LYONNAIS VAUGNERAY
----------------------	--------------------------------------

Dossier :	18731908	du	20/06/2019	Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	20468582	09/06/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			11/06/2019	11/06/2019		26,00€

Total :	26,00€
---------	--------

Club : 526343	VALSONNE ASVS
----------------------	----------------------

Dossier :	18732962	du	21/06/2019	Seniors D4/ Phase Unique	Poule D	20458587	26/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			17/06/2019	17/06/2019		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 526565	DOMTAC FC
----------------------	------------------

Dossier :	18730370	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11			17/06/2019	17/06/2019		21,00€

Total :	21,00€
---------	--------

Club : 528347	A.S. LYONNAISE ANTOINE MARTEL
----------------------	--------------------------------------

Dossier :	18732973	du	21/06/2019	Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule A	21184740	12/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	20	Feuille De Match Non Parvenue			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	20	Feuille de match non parvenue			11/06/2019	11/06/2019		170,00€

Total :	170,00€
---------	---------

Club : 528353	O. DE VAULX EN VELIN
----------------------	-----------------------------

Dossier :	18731854	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U20/ Phase Unique	Poule Unique	21417240	02/06/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		24,50€

Total :	24,50€
---------	--------

Club : 532336	A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE
----------------------	-------------------------------------

Dossier :	18732862	du	21/06/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule E	20934057	24/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			17/06/2019	17/06/2019		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 533363	ENT.S. ST PRIEST
----------------------	-------------------------

Dossier :	18731815	du	20/06/2019	Coupe De Lyon/Rhone Veterans/ Phase Unique	Poule Unique	21417241	29/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	124	Frais de délégation			03/06/2019	03/06/2019		23,00€

Total :	23,00€
---------	--------

Club : 536255	A.S.C. JONS
----------------------	--------------------

Dossier :	18732970	du	21/06/2019	Veterans/ Phase Unique	Poule B	20933660	17/05/2019	
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai			11/06/2019	11/06/2019		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club : 536929	R.C. BELIGNY VILLEFRANCHE
----------------------	----------------------------------

Dossier :	18730331	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11			17/06/2019	17/06/2019		4,00€

Total :	4,00€
---------	-------

Club : 541604	O. DE BELLEROCHÉ
----------------------	-------------------------

Dossier :	18730364	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11			17/06/2019	17/06/2019		4,00€

Total :	4,00€
---------	-------

Club : 541895	F.C. PONTCHARRA ST LOUP
----------------------	--------------------------------

Dossier :	18730360	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	14	Beaujolais Licence manquante U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	14	Beaujolais Licence manquante U11			17/06/2019	17/06/2019		4,00€

Dossier :	18730362	du	18/06/2019					
Personne :	TRE - TRESORERIE							
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11			17/06/2019	17/06/2019		21,00€

Total :	25,00€
---------	--------

Club : 548245	O.S. BEAUJOLAIS
----------------------	------------------------

Dossier :	18732964	du	21/06/2019	Seniors D3/ Phase Unique	Poule A	20457397	26/05/2019
-----------	----------	----	------------	--------------------------	---------	----------	------------

Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	25	Feuille de match hors délai	17/06/2019	17/06/2019		20,00€

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	549254	A. FUTSAL DE VAULX EN VELIN
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier :	18732972	du	21/06/2019	Pratique Futsal U15/ Phase 2	Poule A	21184462	18/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	25	Feuille de match hors délai	11/06/2019	11/06/2019		20,00€	

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	550008	CHASSIEU DECINES F.C.
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	18731862	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U17/ Phase Unique	Poule Unique	21416516	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	03/06/2019	03/06/2019		26,00€	

Dossier :	18732874	du	21/06/2019	U15 D2/ Phase Unique	Poule B	20462528	25/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	25	Feuille de match hors délai	17/06/2019	17/06/2019		20,00€	

Total :	46,00€
---------	--------

Club :	551384	U. F. BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES
---------------	---------------	--

Dossier :	18731828	du	20/06/2019	Coupe De Lyon Et Du Rhone U15/ Phase Unique	Poule Unique	21416519	02/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	03/06/2019	03/06/2019		23,00€	

Total :	23,00€
---------	--------

Club :	552531	U. S. DE FOOTBALL DE TARARE
---------------	---------------	------------------------------------

Dossier :	18730336	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	36	Beujolais Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	36	Beujolais Forfait U11	17/06/2019	17/06/2019		21,00€	

Total :	21,00€
---------	--------

Club :	552556	MONTS D'OR AZERGUES FOOT
---------------	---------------	---------------------------------

Dossier :	18730338	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	36	Beujolais Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	36	Beujolais Forfait U11	17/06/2019	17/06/2019		21,00€	

Dossier :	18730339	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	14	Beujolais Licence manquante U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	

							Fin récidive		
Décision :	14	Beujolais Licence manquante U11		17/06/2019	17/06/2019			4,00€	
Dossier :	18730340	du 18/06/2019							
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	32	Beujolais Forfait U13		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	32	Beujolais Forfait U13		17/06/2019	17/06/2019		21,00€		
Dossier :	18731823	du 20/06/2019 Coupe De Lyon Du Rhone Seniors/ Phase Unique	Poule Unique	21416506	30/05/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		24,50€		
Dossier :	18731825	du 20/06/2019 Futsal D2/ Phase Unique	Poule Unique	20468241	01/06/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		24,50€		
Dossier :	18732969	du 21/06/2019 Pratique Futsal U15/ Phase 2	Poule B	21201515	26/05/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	25	Feuille de match hors délai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€		
								Total :	115,00€

Club :	552909	A.J. D'IRIGNY VENIERES							
Dossier :	18731899	du 20/06/2019 Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	20468584	07/06/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation		11/06/2019	11/06/2019		23,00€		
								Total :	23,00€

Club :	553627	F. C. CHAVANOZ							
Dossier :	18731824	du 20/06/2019 Futsal D2/ Phase Unique	Poule Unique	20468241	01/06/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	124	Frais de délégation		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		24,50€		
Dossier :	18732968	du 21/06/2019 Pratique Futsal U15/ Phase 2	Poule A	21184483	25/05/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	25	Feuille de match hors délai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€		
								Total :	44,50€

Club :	553777	U. S. VILLETTE D'ANTHON - JANNEYRIAS							
Dossier :	18732870	du 21/06/2019 Veterans/ Phase Unique	Poule B	20933662	24/05/2019				
Personne :		TRE - TRESORERIE							
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant		
Décision :	25	Feuille de match hors délai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€		
								Total :	20,00€

Club :	554102	FOOTBALL CLUB REUSSITE							
Dossier :	18732966	du 21/06/2019 Seniors D5/ Phase Unique	Poule F	20932315	26/05/2019				

Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€
Décision :	25	Feuille de match hors délai					

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	554474	CHAZAY F. C.
---------------	---------------	---------------------

Dossier :	18730337	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	36	Beaujolais Forfait U11		17/06/2019	17/06/2019		21,00€
Décision :	36	Beaujolais Forfait U11					

Total :	21,00€
---------	--------

Club :	563771	SUD AZERGUES FOOT
---------------	---------------	--------------------------

Dossier :	18730321	du	18/06/2019				
Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	32	Beaujolais Forfait U13		17/06/2019	17/06/2019		21,00€
Décision :	32	Beaujolais Forfait U13					
Dossier :	18731830	du	20/06/2019	Coupe De L'Avenir Futsal/ Phase Unique	Poule Unique	21413598	01/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation		03/06/2019	03/06/2019		26,00€
Décision :	124	Frais de délégation					

Total :	47,00€
---------	--------

Club :	580984	SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013
---------------	---------------	-----------------------------------

Dossier :	18732871	du	21/06/2019	U15 D2/ Phase Unique	Poule A	20462396	25/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€
Décision :	25	Feuille de match hors délai					

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	581172	FUTSAL CLUB JONAGE
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	18731907	du	20/06/2019	Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	20468582	09/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	124	Frais de délégation		11/06/2019	11/06/2019		26,00€
Décision :	124	Frais de délégation					

Total :	26,00€
---------	--------

Club :	582234	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
---------------	---------------	--------------------------------------

Dossier :	18732963	du	21/06/2019	Seniors D4/ Phase Unique	Poule E	20458721	26/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai		17/06/2019	17/06/2019		20,00€
Décision :	25	Feuille de match hors délai					

Total :	20,00€
---------	--------

Club :	582743	F. C. LAMURE POULE				
Dossier :	18730356	du	18/06/2019			
Personne :	TRE - TRESORERIE					
Motif :	36	Beujolais Forfait U11	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	36	Beujolais Forfait U11	17/06/2019	17/06/2019		21,00€
Total :						21,00€

Club :	590456	LYON 6 FUTSAL					
Dossier :	18732877	du	21/06/2019	Pratique Futsal U18/ Phase 2	Poule A	21184743	25/05/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	25	Feuille Match Arrivee Hors Delai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	25	Feuille de match hors délai	17/06/2019	17/06/2019		20,00€	
Total :							20,00€

Club :	590544	ALF FUTSAL - AMATEUR LYON FIDESIEN					
Dossier :	18731831	du	20/06/2019	Coupe De L'Avenir Futsal/ Phase Unique	Poule Unique	21413598	01/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	03/06/2019	03/06/2019		26,00€	
Dossier :	18731896	du	20/06/2019	Futsal D3/ Phase Unique	Poule B	20468584	07/06/2019
Personne :	TRE - TRESORERIE						
Motif :	124	Frais de délégation	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	124	Frais de délégation	11/06/2019	11/06/2019		23,00€	
Total :							49,00€